

## AVIS n° 1455

---

« Get up Wallonia » : 11 axes prioritaires  
pour la relance

Avis adopté le 14/12/2020

Le CESE Wallonie, qui réunit les organisations patronales, syndicales et environnementales, a identifié 11 axes prioritaires pour la Phase de relance. Il souhaite que ces mesures soient intégrées dans les axes de « Get up Wallonia ». Le CESE Wallonie insiste pour que la relance inclue la nécessaire réorientation de l'économie afin que son redéploiement se fasse en cohérence avec les objectifs de développement durable et du Green Deal européen.

## **I. CONSIDERATIONS TRANSVERSALES**

Si l'on peut tirer un enseignement de la crise Covid-19, c'est l'intime degré d'imbrication des dimensions sanitaires, sociales, économiques et écologiques. La crise sanitaire risque de se transformer en une crise économique et sociale majeure. Des mesures d'urgences, temporaires, ont été prises durant le confinement. Les évolutions attendues demandent des mesures complémentaires pour assurer une phase de reprise d'activités. Une réaction forte et inédite est absolument nécessaire. Pour qu'un plan de relance puisse sortir tous ses effets, il est indispensable qu'il soit clair, cohérent et connu afin de redonner confiance notamment aux acteurs économiques car un environnement stable et compris favorise la consommation et le réinvestissement.

Les politiques de soutien et de reconstruction économique doivent plus que jamais poursuivre un triple objectif économique, social et écologique, en s'inscrivant notamment dans les lignes directrices du « green deal » européen et privilégiant le déploiement des opportunités offertes par l'économie circulaire. La digitalisation de la Wallonie est un élément transversal et indispensable aux différents secteurs de l'économie ; elle doit être développée davantage et poursuivie tant dans les entreprises que les administrations ou encore les écoles.

En pratique, ces politiques doivent évidemment viser à une reprise économique, et plus largement à des objectifs de bien-être de la population et de prospérité. La crise a montré qu'elles doivent également s'orienter vers une économie résiliente, équitable et durable, en ligne avec la neutralité carbone en 2050, la circularité et la préservation de la biodiversité.

La crise permet de tirer des enseignements clairs et sans équivoque en termes de secteurs stratégiques indispensables au bon fonctionnement de l'économie wallonne et à la continuité de l'activité. Il convient d'identifier clairement ces secteurs et de les soutenir. A défaut, la Wallonie risque de se priver de leviers économiques indispensables pour renforcer son autonomie et réduire sa dépendance à l'égard de fournisseurs non européens.

Le CESE Wallonie demande au Gouvernement de consacrer des moyens conséquents à la relance, en mobilisant au maximum les différentes sources et modalités de financement possibles, tout en assurant une soutenabilité à plus long terme des finances régionales et des services publics.

Les moyens financiers publics étant limités, il est d'autant plus important, pour le CESE Wallonie, que les politiques mises en place soient concentrées, évitent les saupoudrages, atteignent effectivement leur cible et amènent au développement d'activités qui permettent d'améliorer le bien-être dans notre région. Le Conseil demande un monitoring régulier de la situation, des conséquences Covid-19 toujours en cours. Cet outil devra permettre de continuer à adapter les mesures en fonction des évolutions et des besoins identifiés. Un suivi de l'ensemble des mesures prises est nécessaire ainsi que leur évaluation.

Dans cet esprit, le CESE Wallonie tient à attirer l'attention du Gouvernement wallon sur le besoin d'atteindre un large consensus sur les objectifs et les principales mesures de la phase de relance, sur la nécessité d'associer les organisations représentatives des employeurs, des travailleurs et des associations environnementales au travers des lieux de concertation existants, dans l'élaboration et le suivi de la démarche « Get up Wallonia ». Le CESE Wallonie est à la disposition du Gouvernement wallon pour y prendre part.

Le CESE Wallonie insiste également sur l'absolue nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité des politiques de relance proposées par les différents niveaux de pouvoirs, européen, fédéral, régional voire local.

La situation budgétaire délicate de la Wallonie, fragilisée par les nécessaires mesures de court terme déployées par le Gouvernement wallon pour soutenir les entreprises et les publics en souffrance, nécessite d'identifier clairement les mesures prioritaires de Get up Wallonia qui pourront bénéficier d'un soutien financier européen complémentaire, que ce soit dans le cadre du plan Next Generation EU de 750 milliards € défini pour la période de relance ou dans le cadre des multiples programmes européens habituels d'aides (FEDER, FSE+, FEADER, InvestEU,...). Le Conseil rappelle une fois encore toute l'importance de la concertation qui doit avoir lieu entre les entités fédérées et le Fédéral lors de l'élaboration du plan belge pour la reprise et la résilience, qui sera ensuite transmis aux instances européennes.

#### Point d'attention

Le CESE Wallonie estime qu'il est urgent que tous les acteurs tant privés que publics soient mobilisés afin de maximiser les retombées des marchés publics sur la Wallonie à la fois en termes de création de valeur et d'emplois durables de qualité, de développement de filières et d'amélioration de la cohésion sociale.

Pour ce faire, il est indispensable que ceux-ci soient conscientisés sur l'importance de consommer et d'investir wallon.

Les marchés publics constituent un puissant instrument de politique économique. Il est essentiel de continuer à sensibiliser l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons à l'impact de leurs cahiers des charges pour l'économie régionale et la lutte contre le dumping social.

Concrètement, le CESE Wallonie invite le Gouvernement wallon à poursuivre le développement d'outils concrets accompagnant les adjudicateurs vers une intégration accrue, dans les marchés régionaux, de dispositifs sociaux, environnementaux et éthiques. En particulier, il convient :

- d'encourager l'utilisation d'un certain pourcentage de matériaux wallons biosourcés dans la rénovation et la construction des bâtiments publics ;
- de soutenir le recours aux filières de recyclage locales ;
- de simplifier l'accès aux marchés publics pour les entreprises PME-TPME ;
- de sensibiliser les entreprises aux potentialités offertes par les marchés publics ;
- d'aider les entreprises à répondre aux appels d'offres via le volet « Animation économique » de la SOWALFIN ;
- de renforcer le soutien de coordinateurs de projet formés dans le cadre de l'économie circulaire ;
- de faciliter le recours à des clauses sociales et l'ouverture de places de stage dans le cadre de la formation en alternance ;

- d'identifier un certain nombre d'indicateurs pertinents relatifs à l'environnement et à la santé qui sont insérables dans les cahiers des charges ;
- de donner une meilleure visibilité aux nombreux outils existants en Wallonie (Guide « promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social », clauses-types et formations du SPW, Observatoire de la commande publique wallonne, etc.) ;
- de compléter l'arsenal législatif wallon liant l'octroi de subventions à l'insertion de clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans les marchés publics, tout en clarifiant la portée de ces clauses en cohérence avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 26 juin 2019<sup>1</sup>.

Conscient des limites formelles aux compétences régionales pour réglementer les marchés publics, le CESE Wallonie recommande également au Gouvernement de travailler en collaboration avec l'autorité fédérale, en vue notamment de faire insérer dans la loi fédérale sur les marchés publics des obligations au regard de l'insertion de critères sociaux, éthiques ou environnementaux dans les commandes publiques.

## **II. MESURES PRIORITAIRES POUR LA PHASE DE RELANCE**

### **1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie**

Le CESE Wallonie s'inscrit résolument dans la logique de réindustrialisation avancée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la dynamique de « Get Up Wallonia », avec un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée, des capacités de production, de création d'emplois et de garantie d'une meilleure autonomie et ce, dans un esprit du développement durable. Elle doit notamment favoriser des technologies durables, faiblement consommatrices d'énergies et renforcer le soutien à la recherche en ces domaines. Les pôles de compétitivité, les clusters (structures dans lesquelles la participation des PME doit être renforcée), ainsi que les interlocuteurs sociaux sectoriels et intersectoriels, doivent dès lors être étroitement associés à la démarche.

Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

D'importants moyens financiers, tant publics que privés, doivent être mobilisés à cette fin et s'inscrire dans la durée. Un soutien particulier mérite d'être accordé par la région à certaines filières industrielles en fonction de leur plus-value économique, sociale et de leur intégration dans une transition environnementale.

Une fois le travail d'identification réalisé, des expériences pilotes de partenariats publics/privés adossées aux chaînes de valeurs identifiées les plus pertinentes et, si possible, en cohérence avec le volet relatif à l'économie circulaire seront rapidement promues et mises sur pied.

La question de la réindustrialisation doit aussi s'appréhender à l'aune des résultats de la redéfinition de la stratégie de spécialisation intelligente de façon à orienter davantage le tissu économique wallon

---

<sup>1</sup> Voir l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat n° 66.238/4 du 26/6/2019 sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant sur l'insertion des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne et portant modification de divers arrêtés'.

vers les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs certains. Cette dernière devra également être complétée par une analyse, systématique et continue, des chaînes de valeurs, des filières régionales, qui permettra l'orientation adéquate des décisions de politique économique.

Par ailleurs, la recherche et l'innovation, éléments fondamentaux de la compétitivité des entreprises et de la transition de la région, doivent continuer à être soutenues et la valorisation des résultats de la recherche doit être amplifiée sur le sol wallon. Le Conseil recommande à cet égard de clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats.

En tout état de cause, le Conseil plaide pour que la Wallonie définisse clairement et adopte une politique industrielle ambitieuse, intégrant l'ensemble des éléments des chaînes de valeurs, de la RDI à la production, jusqu'à l'exportation de produits et services. Cette stratégie transversale devra intégrer les différents leviers régionaux et en assurer la cohérence ; elle devra aussi maximiser les synergies (soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation, fiscalité, environnement...) afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité sur le sol wallon, tout en contribuant à relever les défis de la transition.

La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. Le Conseil demande que les terrains et les bâtiments anciennement industriels soient réaffectés prioritairement et principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale, touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation). En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance de la digitalisation et la numérisation pour la compétitivité des entreprises et la création d'emplois. Le CESE Wallonie plaide donc pour une accélération de la transformation numérique des entreprises wallonnes vers une industrie 4.0.

Enfin, la politique industrielle wallonne ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur la faible présence de service à haute valeur ajoutée sur notre territoire.

## Points d'attention

**Chaines de valeur** : la connaissance approfondie des chaînes de valeur est un élément fondamental qui concourt à la résilience du tissu économique wallon. Elle doit permettre d'identifier les maillons manquants et principalement ceux à haute valeur ajoutée sur lesquels il est essentiel que les entreprises wallonnes se positionnent, en veillant à un bon maillage, au niveau de la sous-traitance. La DPR 2019-2024 indique clairement qu'une Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique visant à anticiper et détecter les besoins futurs de l'économie wallonne et à identifier les opportunités et menaces sera développée à partir de la cellule existante de la SOGEP. Pour le CESE, elle doit être rapidement mise en place et chargée de l'étude des chaînes de valeur de l'ensemble des secteurs wallons, en partenariat avec les différents acteurs actifs dans la prospective. Le Conseil insiste également pour que cette cellule soit systématiquement mobilisée, dans le cadre d'une approche prospective et structurelle, par le Gouvernement wallon dans le cadre des travaux relatifs au plan de relance.

Sur base des travaux réalisés par le cluster TWEED (Technologie Wallonne Energie Environnement et Développement Durable) qui a étudié de manière détaillée la chaîne de valeur de l'hydrogène, le CESE estime, à l'instar de l'Allemagne qui a pour ambition de devenir le fournisseur et producteur numéro 1 d'hydrogène au niveau mondial, qu'il est urgent que la Wallonie s'intègre dans les maillons à forte valeur ajoutée de l'hydrogène vert afin de concourir à une industrie et une mobilité plus durables.

**Renouvellement de la Stratégie régionale de Spécialisation Intelligente (S3)** : au-delà du fait que l'accès aux fonds FEDER soit conditionné pour les régions à l'explication de leurs orientations stratégiques en matière de recherche, développement et innovation, la S3 repose sur l'idée qu'une région doit faire la preuve qu'elle dispose d'une masse critique et d'un potentiel dans les domaines d'innovation stratégique (DIS) qu'elle propose. Ces domaines doivent en outre être en capacité de dynamiser et d'entraîner largement son économie ; en d'autres termes, ceux-ci doivent idéalement constituer les moteurs de renouvellement d'une économie. Pour la période 2021-2027, sur base d'un processus d'échanges avec les différents acteurs, le Gouvernement wallon a défini le 15 octobre dernier les domaines d'innovation stratégiques qui seront les leviers de la relance de la Wallonie et les pourvoyeurs d'emplois de demain ainsi qu'une réponse aux défis sociétaux. Afin d'éviter les saupoudrages et compte tenu des moyens budgétaires limités de la Wallonie, la S3 doit constituer un élément central de son plan de relance. Le CESE soutient et s'inscrit dans les DIS retenus que sont les matériaux circulaires, les innovations pour une santé renforcée, les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs, les systèmes énergétiques et l'habitat durable, les chaînes agro-alimentaires du futur et la gestion innovante de l'environnement.

Les appels à projet des pôles de compétitivité doivent s'inscrire, dans la mesure du possible, dans les domaines d'innovation retenus.

## 2. Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts

Convaincus que le modèle de production linéaire, à savoir « extraire, produire, consommer et jeter », dépendant de ressources limitées et pour certaines, non renouvelables, doit évoluer, les interlocuteurs sociaux soutiennent l'idée que la Wallonie doit introduire la dimension de l'économie circulaire de façon transversale dans sa politique industrielle. En effet, ce modèle ne peut être cadenassé au travers de mesures circonstanciées mais doit être envisagé comme partie intégrante de l'ensemble des politiques à venir.

Le CESE Wallonie plaide pour que le projet de stratégie régionale de déploiement de l'économie circulaire tel que défini par le Gouvernement wallon et sur lequel le Conseil s'est récemment prononcé, constitue un des axes transversaux de la politique de relance (dotée de moyens humains et financiers suffisants pour en assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation). Elle doit être mise en œuvre le plus rapidement possible dans cette phase de relance.

Outre la création de synergies entre acteurs ou encore la mise en place de nouvelles formes de coopération entre le public et le privé, le CESE propose, pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie et une importante mobilisation des acteurs, de travailler sous la forme d'aides spécifiques ou d'appels à projets subsidiés, différenciés en fonction de la nature des projets :

- les projets individuels (éco-conception, fonctionnalité, réemploi, recyclage,...) à prévoir dans le portefeuille des petites aides et d'autres aides pour permettre également à l'ensemble des entreprises, y compris les ASBL de pouvoir lancer des projets ;
- les projets de symbiose industrielle qui pourraient être financés via des appels à projets et complétés par des aides spécifiques ;
- les projets de filières (à « circulariser » et à construire, rapidement et avec des moyens financiers à la hauteur des objectifs à atteindre, en collaboration avec le secteur privé commercial et à profit social et le secteur public).

Le CESE recommande en cette matière la mise en place de systèmes d'information et de communication entre acteurs économiques sur les matières valorisables.

Enfin, le Conseil rappelle l'importance du lien entre l'économie circulaire et la notion de « circuits courts » afin de valoriser au mieux l'emploi local et de maximiser les retombées économiques régionales.

### Points d'attention

Le CESE estime essentiel que la Cellule d'anticipation (Cf. point 1) participe activement à la démarche circulaire et concourt à l'approche territoriale en mettant en exergue l'éventuel manque d'entreprises actives dans certaines activités.

Le postulat communément admis que l'économie circulaire contribue à la transition énergétique en permettant la réduction globale de consommation de matières premières et d'énergie ne doit pas éluder le fait qu'un développement de nouvelles filières, de nouveaux procédés industriels et une localisation des activités pourront entraîner une hausse de la consommation d'énergie sur le territoire pour atteindre les objectifs globaux que la Wallonie se fixe en matière de circularité. Le Conseil recommande dès lors de prévoir, pour les projets d'économie circulaire que la Wallonie décidera de soutenir, une matrice de décisions (analyse coûts/bénéfices) permettant de croiser les différents impacts attendus aux niveaux environnemental, social et économique.

Le cluster Eco-construction couvre la totalité de la chaîne de valeur économique dans son domaine d'activités, maîtrisant les différentes phases (de la matière première à la déconstruction et au recyclage des matériaux), avec un double impact positif sur la balance commerciale : plus d'exportations et moins d'importations. En dépit de la qualité des produits offerts et des réussites commerciales engendrées à la grande exportation, force est de constater que les éco-matériaux ne sont toujours pas intégrés dans les marchés publics alors que les rendre obligatoires concourrait à la pérennisation et au développement d'un secteur et d'une main-d'œuvre non délocalisables ainsi qu'à la décarbonisation de la société. Le CESE insiste pour que cette obligation soit effective et qu'un pourcentage minimum de matériaux biosourcés soit imposé dans les marchés publics de construction et de rénovation. Au départ de cet exemple, le Conseil recommande au Gouvernement wallon d'intégrer à ses marchés publics, les productions innovantes des entreprises locales, favorisant à la fois la conservation du savoir-faire et les circuits courts.

### **3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres**

Thématique majeure de la DPR, considérée par les interlocuteurs sociaux comme un moyen de renforcer l'efficacité sociétale et non comme une fin en soi, la digitalisation du territoire wallon à différents niveaux se doit d'être poursuivie et amplifiée, en concertation avec les acteurs pour identifier leurs besoins et avec une attention particulière pour les publics les plus numériquement précarisés. La crise sanitaire a accentué la nécessité de soutenir la compétitivité et l'innovation de l'ensemble des entreprises wallonnes par le numérique. C'est pourquoi le CESE Wallonie est particulièrement favorable à la poursuite et à l'accélération des mesures contenues dans les 5 axes prioritaires de la stratégie «Digital Wallonia» (secteur du numérique, économie numérique, compétences numériques, administration numérique et territoire numérique) pour structurer l'ambition numérique de la Wallonie.

Le Conseil rappelle que la digitalisation a un impact environnemental, tantôt positif (réduction des déplacements,...), tantôt négatif (consommation d'électricité, utilisation de terres rares,...), qui nécessite notamment que la Wallonie soit attentive aux filières de recyclage des métaux (concept d'économie circulaire mis en avant par le projet Reverse Metallurgy) et aux mesures visant à réduire la consommation d'électricité.



Le CESE insiste sur les axes concrets suivants :

- La connectivité doit être améliorée sur l'ensemble du territoire régional.
- L'administration numérique doit être accentuée, au travers de moyens budgétaires adéquats, pour permettre d'en redéfinir l'offre de service à l'égard des différents publics cibles et renforcer les relations avec les citoyens et les entreprises. Cette dynamique concourt par ailleurs à faciliter les solutions de télétravail qui ont garanti la continuité du service public durant la crise Covid-19.
- La connexion de l'ensemble des structures publiques (SPW, UAP,...) au bénéfice des utilisateurs doit être accélérée et globalisée.
- Une attention particulière mérite d'être portée à « l'école numérique » (équipements des écoles et des apprenants, développement des compétences numériques en cours de formation et préparation aux nouveaux métiers).
- E-Commerce : toute action menée en faveur de l'E-commerce doit être renforcée. La crise Covid-19 a en effet fait prendre conscience que l'E-Commerce représentait un canal de vente appréciable et nécessaire à côté de la vente physique traditionnelle, dans un objectif de dynamisation de l'économie locale. Le numérique permet d'améliorer les liens des entreprises avec leurs clients, de développer leur notoriété auprès d'un nouveau public, de créer un nouveau canal de vente et enfin, est un outil efficace pour augmenter et développer les circuits courts que la crise a mis en avant. Le commerce de détail indépendant est aujourd'hui convaincu de l'opportunité que cela peut représenter. Le numérique doit être un pilier de renforcement du commerce traditionnel. Le CESE demande qu'une plateforme-vitrine d'envergure soit rapidement mise en place pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons, éventuellement au départ d'initiatives naissantes, à condition qu'elles présentent un réel potentiel de développement. Il insiste pour qu'un soutien particulier soit accordé aux plus petites entreprises afin qu'elles puissent également accéder à cette plateforme. Il plaide en outre pour qu'une étude objective sur les raisons justifiant le fait qu'aucune plateforme de taille significative (ex. Cdiscount.com en France) n'ait encore vu le jour dans notre pays et en particulier, en Wallonie.

#### Points d'attention

Pour le CESE, l'amplification de la stratégie Digital Wallonia reposera notamment sur la prise en compte d'études déjà réalisées sur les besoins des entreprises (y compris les entreprises du secteur à profit social), comme par exemple l'étude DIGI-SERV (2018) sur l'impact de la transformation digitale dans le secteur des services à la personne (recherche réalisée notamment par ULG, UCL, Agence du Numérique (ADN)) qui met en évidence les recommandations suivantes :

- Formation : favoriser la formation initiale et continue des travailleurs qui est un enjeu majeur de la transition digitale en lien avec le projet « Upskilling » mené par l'Agence du Numérique.
- Simplification : soutenir le développement de technologies digitales pour simplifier les procédures administratives et offrir plus de réactivité et d'adaptabilité face aux besoins des bénéficiaires/usagers.
- Sensibilisation : informer et sensibiliser les entreprises sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies digitales, sur les réglementations et sur les possibilités de financement existantes autour de la digitalisation.

## **4. Relancer l'investissement**

### **4.1. Une norme d'investissements publics**

Plus que jamais les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la phase de relance des nombreux secteurs d'activités touchés par la crise sanitaire, non seulement en tant qu'investisseurs et opérateurs, comme le fait la Région avec son plan infrastructures, mais également en tant que facilitateur et coordinateur des activités.

Depuis plus de trois décennies, on constate, en Wallonie, une faiblesse structurelle de l'investissement qui a conduit les partenaires sociaux à demander, à de nombreuses reprises, qu'une norme d'investissement soit établie pour permettre d'opérer les rattrapages nécessaires et de développer de nouvelles infrastructures compatibles avec l'adaptation de l'économie wallonne à la transition bas carbone. Or, la crise actuelle conduit déjà de très nombreux entrepreneurs à postposer les investissements qu'ils avaient planifiés, ce qui aura pour effet de ralentir encore davantage la reprise économique pourtant indispensable. D'où l'urgence de définir très rapidement cette norme en fonction d'un pourcentage du PIB wallon par exemple qui devrait être fixée à minimum 3% au début de la période de relance (2021-2022), et d'y recourir ensuite structurellement, en fonction de la norme que se fixera l'autorité fédérale.

Il convient également de veiller à ce que le plus d'entreprises wallonnes possibles et particulièrement les PME, en ce comprises les entreprises du secteur à profit social, participent massivement aux marchés publics. Pour ce faire, une harmonisation des cahiers des charges ainsi que des études de faisabilité devraient être mises sur pied en amont. Ces dernières permettraient de tenir compte du cycle des carnets de commandes de ces entreprises et d'envisager la possibilité d'allotir les plus gros marchés ou de recourir à des contrats de performance. Afin que ces derniers constituent un véritable outil de développement économique, le Conseil préconise de développer une approche pragmatique basée sur une identification préalable de toutes les entreprises potentiellement aptes à répondre à un marché public déterminé pour ensuite les sensibiliser aux potentialités offertes par ceux-ci.

Afin de renforcer l'attractivité de la Wallonie comme plateforme logistique pour attirer de nouveaux investissements tout en accordant une attention particulière à la mobilité, le Conseil demande de lancer et/ou d'accélérer les travaux de grandes infrastructures logistiques en priorisant les chantiers dont la finalité est d'améliorer la desserte de l'activité économique.

L'investissement humain et financier pourrait être davantage soutenu et diversifié en élargissant les outils de financement public existants (prêts, financements, garanties...). Pour le secteur à profit social et en lien avec le renforcement de sa finalité sociale, sont visés en particulier les mécanismes d'accompagnement de la SOWALFIN et les solutions financières de W-ALTER (ex-SOWECSOM) qui, actuellement, apporte un soutien principalement aux coopératives.

L'ouverture de ces financements ou interventions publiques aux entreprises pourraient être appuyées en facilitant notamment le recours aux financements européens (plan de relance et d'investissement). Enfin, les investissements doivent être réalisés de manière cohérente, sans s'éparpiller. Ils doivent se concentrer principalement sur les besoins essentiels identifiés de la Wallonie pour son redéploiement économique.

## 4.2 Un cadre favorable à l'investissement privé

Les enquêtes récentes réalisées dans les entreprises et recensées par l'Economic Risk Management Group (ERMG) laissent entrevoir qu'une entreprise sur 2 reportera ses projets d'investissement à une date ultérieure, qui parfois reste même encore inconnue dans le chef de l'entrepreneur. Par ailleurs, une entreprise sur 3 en Wallonie a suspendu ses projets d'investissement en R&D, élément particulièrement inquiétant dans la mesure où les projets de R&D doivent permettre aux entreprises de se positionner durablement dans les chaînes de valeur mondiales de produits et de services à haute valeur ajoutée et constitue un élément fondamental de la transition vers une croissance durable.

En de telles circonstances, il revient aux pouvoirs publics wallons de réfléchir et faire preuve de créativité pour créer un cadre favorable à la reprise de confiance pour inciter les entreprises, y compris les PME, à reprendre le cours de leurs programmes d'investissements, vecteurs importants de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Les interlocuteurs sociaux demandent au Gouvernement wallon de mobiliser l'ensemble des leviers et des outils financiers et économiques wallons qui concourront à atteindre cet objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois dans l'ensemble des entreprises comme par exemple :

- des mesures dynamisant la demande de manière ciblée,
- des prises de participations,
- des prêts,
- des garanties,
- la mobilisation de l'épargne privée,
- les primes à l'investissement,
- le renforcement de la participation des acteurs wallons aux différents programmes européens, singulièrement dans les thématiques prioritaires de la région, ... en les assortissant d'une meilleure communication, si nécessaire.

### Points d'attention

Vu le nombre important d'entreprises ayant suspendu ses projets en RDI en raison du contexte sanitaire, des actions doivent être prises sans délai pour inciter tant les entreprises que les universités, les hautes écoles et les centres de recherche à réenclencher une dynamique, à renouer des partenariats et à réinvestir dans des projets de recherche porteurs.

Afin de soutenir cette dynamique, il conviendra que l'administration wallonne fasse preuve de souplesse et de diligence accrues : souplesse notamment lors de l'examen des critères d'éligibilité (par exemple lors de l'analyse financière) et diligence lors de l'examen des dossiers de soumission, et ce, tout au long de la procédure en ce compris la liquidation des fonds.

## 5. Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments

### 5.1 Rénovation des Logements

Vu l'état du bâti wallon, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) est une priorité qui permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique, de développer des activités économiques, de créer des emplois non délocalisables et de lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, les interlocuteurs sociaux estiment qu'il y a lieu d'adopter rapidement un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés) en lien avec la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments et le Green Deal européen, en concentrant les efforts publics sur les « passoires énergétiques » (bâtiments avec label PEB F et G), qui représentent, selon les estimations, 45% des logements wallons.

Concernant la rénovation du logement public, l'adoption du plan de rénovation (1,2 milliard d'euros en 4 ans pour 25.000 logements) par le Gouvernement wallon le 16 juillet 2020 constitue l'annonce d'un premier (grand) pas dans la bonne direction mais il ne suffira pas à lui seul à rencontrer tous les enjeux du logement public. C'est pourquoi, les interlocuteurs sociaux insistent pour que le ou les futur(s) Gouvernement(s) wallon(s) assure(nt) la viabilité financière de cette opération et poursuivent de manière récurrente cette politique de rénovation en prévoyant les engagements budgétaires et/les financements qui sont indispensables. Ils demandent également que le secteur du logement public soit considéré comme investissement d'infrastructure à entretenir, rénover et développer vu son utilité publique prioritaire, comme le réseau autoroutier.

Pour accélérer la rénovation énergétique du logement privé, le CESE Wallonie propose trois types d'action :

- Mobiliser des moyens financiers  
Il est urgent d'établir un ensemble cohérent d'actions complémentaires pour mobiliser des moyens financiers pour réaliser des investissements à long terme dans la rénovation du bâti et pour garantir l'accès à ces moyens via des mécanismes adaptés aux différents types de ménages. Parmi ces actions, citons le développement des mécanismes de tiers investisseurs, le recours aux PPP, le renforcement des prêts à taux préférentiels et des autres modalités de crédit, la mobilisation des instruments fiscaux pour stimuler et soutenir la rénovation énergétique, l'extension de l'accessibilité des financements via des garanties sur emprunts, le développement et le soutien de coopératives actives dans la rénovation énergétique, la mobilisation de l'épargne citoyenne privée et la mobilisation de fonds européens et des fonds régionaux.
- Aligner les intérêts des bailleurs et des locataires  
Il serait intéressant d'étendre l'accessibilité au régime de primes aux propriétaires bailleurs moyennant conventionnement des loyers (par exemple, via la grille des loyers ou les AIS) et de réduire les barrières administratives rencontrées par les copropriétés pour les demandes de primes. Une réflexion devrait également être menée pour mettre en place une politique cohérente afin d'assurer un équilibre entre les obligations et les incitants à destination des propriétaires bailleurs pour assurer la bonne rénovation énergétique du parc de logements mis en location (alignement des intérêts des deux parties).
- Simplifier les dispositifs de financement et le paysage institutionnel  
Il est essentiel de mettre en place un guichet unique permettant au citoyen d'accéder à l'ensemble des informations via un point de contact centralisé. Il reprendrait l'ensemble des services d'accompagnement aux ménages pour les dimensions énergie et logement. Sa mise en place sera l'occasion de rationaliser les services existants pour soutenir les propriétaires

dans leurs décisions et démarches de rénovation. Il permettra de guider le ménage dans le type de rénovation énergétique à réaliser, de s'assurer que les travaux soient en lien avec la feuille de route rénovation et d'identifier la manière de financer et de réaliser les travaux

Le CESE rappelle l'importance d'intégrer la rénovation dans la lutte contre l'éparpillement urbain. Les projets de rénovation doivent notamment évaluer la possibilité de modulariser, d'adapter voire d'agrandir le bâti afin de densifier l'habitat.

Les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables doivent être coordonnées et développées pour atteindre les objectifs ambitieux visés en matière d'énergies renouvelables et de PEB. La politique menée devra veiller à coordonner le volet « rénovation énergétique » et l'installation de systèmes de production / distribution d'énergies renouvelables dans le secteur résidentiel (couplage de l'isolation des toitures et de l'installation de panneaux photovoltaïques, opportunité de réseaux de chaleur en cas de démolition/reconstruction, ...) et à privilégier les circuits courts.

Complémentairement, pour assurer un impact important sur l'activité économique, l'emploi et l'insertion socio-professionnelle en Wallonie, les formations liées à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore à l'utilisation de matériaux durables doivent être renforcées ou développées. Les cahiers des charges devront contenir des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales, tout en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux très petites et petites entreprises. Ces éléments devraient être étudiés afin d'en accélérer la mise en œuvre en associant l'ensemble des parties prenantes et acteurs en amont des orientations prises par les Alliances Emploi-Environnement.

#### Points d'attention

La stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment a été actée par le Gouvernement wallon en novembre dernier. Elle constitue un maillon clé des politiques de réduction des émissions de GES, dans laquelle la Wallonie s'est engagée en visant la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030. L'idée est donc de constituer un parc immobilier à haute efficacité énergétique et décarboné, en assurant aux occupants des espaces sains, confortables et au service des activités qu'ils y mènent. Pour le CESE Wallonie, cet objectif ambitieux ne pourra être atteint à l'échéance sans d'une part, prévoir un cadre réglementaire sur le caractère obligatoire des travaux à réaliser dans le cadre des rénovations du bâti tout en s'assurant que les ménages les plus précarisés puissent intégrer la dynamique et d'autre part, mettre en place rapidement un mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie de rénovation. Concernant ce dernier point, le CESE estime que le Ministre-Président doit avoir la responsabilité de la coordination d'une relance centrée sur la rénovation du bâtiment et les mesures de court terme (2030) doivent être reprises dans Get Up Wallonia.

Le potentiel d'amélioration des techniques de rénovation est en constante progression mais reste insuffisant. Le CESE Wallonie plaide pour que cette dimension constitue une véritable priorité des clusters Cap Construction et Eco Construction qui doivent renforcer leur stratégie sur la rénovation du bâti. Le financement de programmes de recherche et développement de techniques de rénovation doit, en cette matière, être adapté au parc de logement wallon.

## 5.2 Rénovation des Infrastructures

Le CESE recommande, au-delà du soutien à la rénovation du bâti privé, d'être particulièrement attentif à la rénovation de certaines infrastructures destinées à des services collectifs répondant aux besoins de la population : notamment hôpitaux, maisons de repos, écoles et crèches (en articulation avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les enseignements que l'on peut tirer de la crise sanitaire peuvent être l'occasion de mener une large réflexion sur l'adaptation des infrastructures dans les secteurs de l'aide aux personnes. Afin de soutenir notamment le financement des infrastructures, il existe un ensemble d'outils de financement européen, en l'occurrence liés au programme Invest EU, qui sont sous-exploités.

En effet, l'organisation spatiale des centres d'hébergement et des institutions pourrait être repensée dans l'intérêt des bénéficiaires et d'une meilleure adaptation en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles liées à une crise sanitaire. Une évaluation des difficultés rencontrées au cours des première et deuxième vagues sera utile pour les adaptations à réaliser en termes d'aménagement. De plus, au vu de l'obsolescence et de la faible performance énergétique de nombreuses structures, une rénovation programmée du parc pourrait constituer un champ d'investissement dans ces secteurs à forte utilité sociale. Une révision du mode de financement des infrastructures intégrant de multiples paramètres permettrait en outre de conjuguer différents objectifs avec des retombées positives sur l'économie wallonne (amortissement des bâtiments, marchés publics, circuits courts, main d'œuvre locale,...).

Complémentairement au soutien des pouvoirs publics, le CESE propose que soit mise en place une capacité d'accompagnement et d'encadrement des structures et institutions dans cette dynamique de rénovation du bâti et qu'une capacité d'investissement soit favorisée, notamment par davantage d'autonomie de gestion dans le chef des organisations, permettant la concrétisation d'un tel projet.

- Une structure d'accompagnement à la rénovation pourrait prendre la forme d'une cellule d'experts (architectes, ingénieurs, conducteurs de travaux,...) mis à disposition des structures intégrées pour les accompagner dans un projet de rénovation du bâti. En effet, certaines entreprises (et cela est d'autant plus vrai pour les petites structures) n'ont généralement pas les capacités pour assurer un tel projet. L'encadrement et l'accompagnement sont donc primordiaux. Toutefois, ceux-ci représentent un coût important, généralement non financés par les subsides à la rénovation. Les moyens propres utiles au cofinancement des projets sont dès lors déjà fortement amputés avant l'entame du projet.
- Les modalités de cette structure d'accompagnement devront être précisées : cellule constituée au sein du service public ou appel à projets.

Toutefois, la problématique du renouvellement/reconditionnement des infrastructures de soins (hôpitaux, MR-MRS,...) ne doit pas être abordée isolément mais faire partie d'une plus vaste réflexion laquelle devra tenir compte de la question de la désinstitutionnalisation, la valorisation des métiers de la première ligne et du secteur ambulatoire, la prévention, la construction d'infrastructures de soins intermédiaires et alternatives, les résidences-services sociales, la valorisation de logements adaptables et adaptés ou encore les habitats groupés.

## **6. Favoriser la transition énergétique**

Le Conseil demande la détermination d'objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique permettant d'arriver à un équilibre acceptable tant pour les citoyens que pour les entreprises et les pouvoirs publics.

La réflexion sur le financement de la transition énergétique doit être plus large que la réflexion tarifaire envisagée dans la DPR et doit viser, après analyses, un élargissement de l'assiette de financement en respectant une série de balises : un cadre juste et solidaire, la compétitivité des entreprises, la prise en compte de l'ensemble des bénéficiaires de la transition, une diversification des sources de financement.

Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire, mis en cohérence avec les objectifs qui doit notamment favoriser la diminution des coûts de développement et donc du coût sociétal, et s'articuler au niveau de l'aménagement du territoire (par exemple : prise en compte de la hauteur plus importante des mâts éoliens récents). Des outils permettant un monitoring de la décarbonation poursuivie sont également indispensables. Il s'agit de mettre en place un cadre cohérent favorable aux investissements et apportant une sécurité juridique renforcée, et de prendre des mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets (qu'ils soient citoyens, publics ou privés) : concrétisation de l'ensemble des mesures prévues dans la pax eolienica, révision de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations, ... Il est également essentiel que la procédure d'octroi de permis s'améliore en poursuivant notamment la dématérialisation entamée et en visant la simplification administrative.

## **7. Soutenir l'emploi durable et de qualité et favoriser les embauches**

Plus que jamais, les différentes aides à l'emploi constituent un outil majeur, à la fois dans le cadre de la réalisation des objectifs de la DPR et de la stratégie Get up Wallonia, pour soutenir les politiques de recrutement des entreprises et pour favoriser l'insertion des chercheurs d'emploi, en particulier les jeunes, les travailleurs qui ont perdu leur emploi et les publics les plus éloignés du marché du travail. La réforme en cours revêt donc une importance particulière, encore accrue par le contexte de la crise sanitaire.

Le CESE Wallonie partage une série de constats et recommandations formulés sur les mesures Impulsion et SESAM par le consultant Deloitte dans le cadre de l'évaluation des aides à l'emploi :

- sur la mise en œuvre des mesures : nécessité de poursuivre les simplifications administratives, d'améliorer la lisibilité des dispositifs, d'optimiser les délais et processus, de poursuivre la digitalisation, de renforcer l'accompagnement qualitatif par les conseillers entreprises, etc.
- sur le fond : difficulté à toucher les publics les plus éloignés sur le marché du travail (+ de 2 ans d'inoccupation), nécessité de renforcer les aspects d'accompagnement et de formation pour ces publics, nécessité de mener une réflexion sur les montants et majorations.

En concertation avec le cabinet Morreale, les interlocuteurs sociaux formuleront dans les prochains mois des propositions concrètes de réforme des aides à l'emploi. Dans ce cadre, le lancement de l'expérience pilote « Tremplin 24 mois + » et éventuellement ses premiers enseignements seront intégrés dans la réflexion.

## **8. Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins**

Une logique d'investissement social efficace et pérenne est nécessaire dans le cadre d'un redressement régional. L'investissement dans les secteurs de l'aide et des soins offre par ailleurs des garanties de soutenir l'économie wallonne tout en créant des emplois locaux et non délocalisables et répondre ainsi aux besoins sociaux et sanitaires de la population.

De nombreux dispositifs existent depuis plusieurs années, qui permettent de créer des emplois durables et de qualité et qui répondent de manière adaptée aux besoins des personnes et des services, notamment en assurant un volet de formation et de tutorat à des jeunes peu ou pas qualifiés. Le succès de ces dispositifs repose sur la concertation sociale et leur gestion paritaire par les interlocuteurs sociaux sectoriels. Il s'agit par exemple du Maribel Social, dans les différents secteurs non-marchands privés ou publics, ou des emplois jeunes dans le secteur de l'accueil extra-scolaire. Il est essentiel que le Gouvernement wallon continue à accorder sa confiance aux interlocuteurs sociaux qui cogèrent ces dispositifs, voire qu'il soutienne la mise en œuvre de nouveaux dispositifs similaires, et en tout cas qu'il évite, par les mesures qu'il prendrait, de mettre en péril à la fois les dispositifs existants et les emplois qu'ils créent.

Le CESE entend dès lors insister sur l'objectif social du projet « Get up wallonia » visant à « *renforcer encore la qualité, l'accessibilité et la solvabilité financière de notre offre de services, tout en mettant l'accent sur les priorités.* »<sup>2</sup> Pour ce faire, il y a lieu d'apporter et de garantir un soutien suffisant aux services et aux métiers dans le domaine de l'aide et des soins qui, comme la crise sanitaire l'a mis en évidence, sont essentiels pour répondre aux besoins et contribuer au bien-être de la population. D'autant que ceux-ci s'exercent parfois dans des conditions difficiles auxquelles s'ajoute un cloisonnement dommageable entre les secteurs. Complémentairement aux initiatives envisagées au niveau fédéral pour une revalorisation des métiers de la santé, le Conseil demande d'améliorer l'attractivité, la reconnaissance, les normes et l'encadrement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des services relevant des compétences régionales. Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée :

- au renforcement d'une approche intégrée et articulée entre les politiques et les filières d'aide et de soins (hôpitaux, maisons de repos, aide à domicile, handicap, santé mentale, action sociale, secteurs résidentiel et ambulatoire) centrée sur le trajet de vie de la personne, en fonction de l'évolution des besoins du bénéficiaire ; il s'agit notamment de mener une réflexion, en concertation avec les représentants des secteurs, sur le décroisement de certains secteurs et politiques qui permettrait un travail collaboratif et de réseau intensifié ;
- à la relance de l'emploi et l'anticipation des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs de l'aide aux personnes afin de garantir le bon fonctionnement des services en pleine évolution tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- à la conception de formations permettant une certaine transversalité entre les secteurs, dans le respect des prérogatives respectives liées aux différentes professions. Ces formations doivent être adaptées à l'évolution des besoins des services/usagers (ex. formation spécifique à la prise en charge de la grande dépendance, garde malade à domicile, accueil d'enfants aux besoins spécifiques,...), mais aussi être accessibles et utiles pour soutenir les parcours professionnels. Celles-ci devront également prendre en compte les besoins du personnel d'encadrement et de direction.

---

<sup>2</sup> Cf. Note du GW « Get up Wallonia », page 4, objectif social, paragraphe 5.



Par ailleurs, pour favoriser une anticipation, une adaptabilité et une réactivité des services dans cet objectif d'une offre de service de qualité et accessible, il convient également de favoriser notamment l'autonomie de gestion des opérateurs et leur capacité d'investissement.

Dans ce cadre, une attention doit être portée sur :

- une réflexion relative à une modernisation des modes de financement, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux secteurs, tout en maintenant une distinction entre le financement qui relève des frais de fonctionnement de ceux relevant des normes d'encadrement et de volume de l'emploi ;
- une simplification et un allègement des contraintes et charges administratives des opérateurs (généralisation du principe de confiance, soutien du principe « only once » via le développement du cadastre de l'emploi non-marchand (CENM),...) tout en garantissant à l'administration son pouvoir de contrôle a posteriori (notamment sur les normes d'encadrement, la qualité du service, ...);
- une adaptabilité des objectifs à réaliser et prise en compte de l'évaluation et de la valorisation de l'impact social des activités dans le domaine social<sup>3</sup>

Il s'agit d'exploiter également l'ingéniosité des entreprises et des services à répondre aux besoins de la population et à leur évolution, notamment par un soutien à l'innovation sociale et favoriser le transfert de connaissances et la recherche partenariale entre centres de recherche et opérateurs du secteur dans le cadre des appels à projets lancé par l'administration.

Enfin, le Conseil préconise d'accorder une attention lors de l'élaboration des projets de décret et d'arrêté à l'impact des mesures envisagées en termes de santé publique. Le Conseil rappelle en outre l'importance d'une politique de santé préventive articulée aux diverses compétences de la Wallonie qui pourrait contribuer à une amélioration de la santé globale de l'ensemble de la population. Les actions de prévention en santé permettent en effet d'éviter des complications au niveau de la santé psychique et physique sur le plan individuel mais également des coûts en termes de santé curative sur le plan collectif.

## **9. Elaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi**

Dans un contexte où les possibilités d'insertion seront vraisemblablement encore réduites, le CESE recommande l'élaboration d'un plan d'action d'intégré pour l'insertion des jeunes, notamment les NEET's, et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi. Il suggère d'identifier, en collaboration avec les secteurs, des niches d'emplois peu qualifiés dans les secteurs marchand, non-marchand et public, et de construire des parcours de formation spécifiques vers l'emploi, en articulant davantage l'insertion socioprofessionnelle et la formation qualifiante.

Ce plan, élaboré en concertation avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formation et d'insertion, devra tenir compte des articulations avec les dispositifs existants (mesures Impulsion, garantie Jeunesse, art.60, art.61, IDESS, ALE, ...) et les expériences en cours ou prévues (travaux des Instances Bassin EFE, Service citoyen, TZCLD), ainsi que les enseignements tirés des dispositifs supprimés (contrat d'insertion, PTP). Ce plan devrait aussi s'appuyer sur une réflexion globale relative aux services de proximité, en lien notamment avec les besoins non ou insuffisamment rencontrés mis en lumière par la crise sanitaire.

---

<sup>3</sup> Avis d'initiative du CESE Wallonie relatif à l'évaluation et l'impact social des politiques publiques dans le domaine social (20 avril 2020)



## **10. Mobiliser les dispositifs de formation**

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,...
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Le CESE Wallonie rappelle que depuis plusieurs mois, la Ministre de l'Emploi et de la Formation et les interlocuteurs sociaux sont engagés dans un important processus d'évaluation et de réforme des aides à la formation, appuyé sur leur expertise et connaissance des dispositifs sur les analyses du FOREM et les travaux de consultants externes. Sont visés à titre principal, le Congé-éducation payé, le Chèque-formation et le Crédit-adaptation, soit les trois dispositifs wallons de soutien et d'incitants à la formation. En novembre 2020, les interlocuteurs sociaux ont communiqué à la Ministre leurs balises, analyses, éléments de plus-value attendus, identification des problèmes à résoudre et propositions. Le processus de réforme devrait donc être finalisé dans les prochains mois.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

- Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation continue, avec une attention particulière au caractère incitatif de l'aide pour les publics plus éloignés de la formation (travailleurs des TPE/PME, travailleurs âgés, travailleurs peu qualifiés, femmes, ...).
- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Le CESE Wallonie constate que les objectifs de la réforme en cours rejoignent largement ceux de Get up Wallonia et que les deux démarches, quoique distinctes, sont complémentaires. Il souligne en particulier que pour accroître la participation des travailleurs à la formation et rencontrer les besoins insuffisamment ou non rencontrés en termes de publics ou de domaines de formation, des moyens financiers supplémentaires, tant publics que sectoriels, devront être mobilisés, notamment dans le cadre de Get up Wallonia.

Complémentaire à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

### **La formation alternée et en alternance**

Le Conseil invite à :

- soutenir la formation en alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages, qui risque de se réduire encore dans les mois à venir, afin de permettre à chaque apprenant d'accéder à un stage de qualité correspondant à sa formation ; dans cette perspective, envisager les mesures nécessaires pour soutenir l'offre de places de stage, dans les secteurs marchand et non-marchand, privé et public ;
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence ;
- assurer rapidement la certification pour les apprenants de l'IFAPME de façon à pouvoir leur décerner des titres équivalents à ceux de l'enseignement, via la mise en place de procédures de contrôle et d'inspection ad hoc ;
- garantir que l'OFFA, via sa plateforme OPLA, puisse mettre rapidement à dispositions des parties prenantes une vision détaillée et dynamique de l'offre et la demande de stages ; sur cette base, développer tant au niveau régional que des bassins, les outils et actions permettant d'améliorer le matching entre l'offre et la demande ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation réalisée.

### **La rencontre entre l'offre et la demande de compétences**

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ; assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;

- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM<sup>4</sup>. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
  - i) la formation initiale et continue des enseignants ;
  - ii) une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
  - iii) la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
  - iv) des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

### **L'articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi**

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité, tant en termes d'insertion professionnelle que de réponses aux besoins de compétences des entreprises. Au cours des dernières années, différents outils ont été mis en place dans cette perspective, par le biais de plusieurs accords de coopération principalement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ... Si des avancées ont bien été engrangées, la mise en œuvre de ces accords de coopération soulève de nombreuses difficultés, limitant les résultats obtenus sur le terrain.

Le Conseil plaide dès lors pour une évaluation rapide et concertée de ces outils, sur base des diagnostics existants, permettant de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter, en vue d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs ou structures et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

---

<sup>4</sup> Le Conseil renvoie à l'avis du Pôle Politique scientifique "Renforcer l'attractivité des filières STEM" adopté le 24 mars 2020.

## **11. Mettre en œuvre un plan wallon de lutte contre la pauvreté**

Le CESE rappelle que la réduction du taux de pauvreté constitue un des trois objectifs stratégiques du Gouvernement wallon ciblés dans le Plan de transition. Or, l'impact de la crise sanitaire sur le plan social sera indéniable et d'une ampleur inédite. Des personnes en difficultés risquent de voir leur situation se dégrader encore davantage et de nouveaux publics pourraient basculer dans la précarité (ex. CDD non renouvelés, personnes ayant subi une perte d'emploi ou de revenus suite aux licenciements et faillites). Au-delà des mesures prises en urgence destinées à soutenir le pouvoir d'achat pour différents publics en difficultés, il conviendra à moyen terme d'évaluer les conséquences de la crise en matière de pauvreté, au vu notamment de l'évolution des indicateurs de pauvreté de référence.

Dans ce contexte difficile, le CESE réitère sa recommandation de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un nouveau plan wallon stratégique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes et piloté par la Ministre-Présidence. Il demande que l'accent soit mis sur les publics-cibles les plus exposés au risque de pauvreté (chômeurs, familles monoparentales, indépendants, ...) et de veiller à l'accessibilité aux services sociaux et de santé : financière (révision de la part contributive des bénéficiaires, application du tiers payant), géographique (nombre et localisation des services) et universelle (prévenir le risque d'exclusion par une sélectivité indirecte des publics précarisés).

La mise en œuvre de politiques ciblées dans des domaines clés du logement, de l'énergie, de l'eau, de la mobilité sera déterminante pour endiguer l'effet dramatique prévisible de la crise sur les plus démunis. La politique du logement s'avère particulièrement cruciale dans la lutte contre la pauvreté. Elle doit être traitée en priorité afin de garantir l'accès au logement, tant public que privé, aux personnes aux revenus les plus faibles.

Le CESE réitère sa volonté que tout soit mis en œuvre pour prévenir le non-recours aux droits, faisant de ce point, un enjeu déterminant dans la lutte contre la précarité. Dans cet objectif, il plaide pour une automatisation des droits en s'appuyant sur les bases de données authentiques mais aussi d'éviter la multiplication de démarches administratives récurrentes (respect du principe du « only once ») et de veiller à communiquer de manière compréhensible et didactique.

-----